



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 1<sup>er</sup> avril 2025** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère  
Madame Kelly Huard, Conseillère  
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller  
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller  
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Monsieur Claude Larocque, Conseiller  
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller

### **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption – Procès-verbal
  - 2.3 Comptes à payer
  - 2.4 Première période de questions du public
  - 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites
  - 2.6 Dépôt - Liste des contrats de 25 000 \$ et plus pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
  - 2.7 Ajustement de rémunération
  - 2.8 Embauche du Directeur de services de travaux publics
  - 2.9 Embauche d'une technicienne en comptabilité
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 3.1 Installation de Dos-d'Âne sur la Montée des Pins
  - 3.2 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2025-394 Modifiant le règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité
4. **TRANSPORT**
  - 4.1 Octroi de mandat pour le contrôle de la végétation
  - 4.2 Embauche de journalier saisonnier au service de travaux publics



**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Autorisation de paiement - Groupe EMS - Travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable - Décompte #1
- 5.2 Libération partielle de retenue - T.G.C INC. - Construction d'une nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable - Décompte #2
- 5.3 Autorisation de paiement - Fourniture et installation de compteurs d'eau - Décompte #4
- 5.4 Procès-verbal de correction - Résolution numéro 2024.11.323

**6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Demande de permis - Utilisation d'un camion de cuisine lors de l'événement de la fête de la famille.
- 7.2 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le changement d'usage d'une maison mobile à des fins résidentielles sur les lots 1 958 074 et 1 958 061

**8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation de passage et halte - La Petite Aventure Desjardins, randonnée cyclotouristique
- 8.2 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de danse
- 8.3 Ajustement budgétaire pour l'installation de la toilette intelligente
- 8.4 Appui financier au Comité de la Rivière Noire (CRN) pour les projets de 2025
- 8.5 École de la croisée - demande d'utilisation sans frais du chalet de loisirs

**9. AFFAIRES DIVERSES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-04/25**

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**



2025.04.89

**2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er avril 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2025.04.90

**2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 et déclare en avoir pris connaissance;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

2025.04.91

**2.3. COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de mars 2025 pour une somme de 714 619.70 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 98 519.82 \$.

**2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.



## **2.5. DÉPÔT DU REGISTRE DE DONNS ET COMMANDITES**

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

## **2.6. DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT l'article 961.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de tous les contrats ou fournisseurs comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ en 2024.

2025.04.92

## **2.7. AJUSTEMENT DE RÉMUNÉRATION**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajuster le salaire de l'employé #321557, afin d'assurer l'équité salariale entre les employés.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'approuver l'ajustement salarial de l'employé #321557, afin qu'il soit conforme aux principes d'équité salariale et qu'il soit en adéquation avec les salaires de ses collègues occupant des postes similaires;

QUE cet ajustement soit appliqué rétroactivement au 1er janvier 2025, afin de compenser toute disparité salariale qui aurait pu exister jusqu'à cette date;

2025.04.93

## **2.8. EMBAUCHE DU DIRECTEUR DE SERVICES DE TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QU'un appel à candidatures a été dûment lancé pour embaucher un nouveau titulaire afin de pourvoir le poste de directeur des travaux publics ;

ATTENDU que des entrevues de sélection ont eu lieu avec certains des candidats ayant postulé ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :



D'embaucher Monsieur Gilles Leblanc en tant que Directeur de travaux publics de la Municipalité d'Upton, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

2025.04.94

### 2.9. EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ

ATTENDU qu'un appel à candidatures a été dûment lancé pour embaucher un nouveau titulaire afin de pourvoir le poste de technicienne en comptabilité ;

ATTENDU que des entrevues de sélection ont eu lieu avec certains des candidats ayant postulé à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit embaucher Madame Pauline Manga Ombette en qualité de technicienne en comptabilité au sein de la Municipalité d'Upton, à partir du 7 avril 2025.

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025.04.95

#### 3.1. INSTALLATION DE DOS-D'ÂNE SUR LA MONTÉE DES PINS

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de la route, incluant les piétons et les cyclistes, est une priorité pour la municipalité ;

ATTENDU QUE des préoccupations ont été soulevées par les résidents concernant la vitesse excessive des véhicules sur la montée des Pins ;

ATTENDU QUE l'ajout de dos-d'âne est une mesure éprouvée pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité routière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

**APPUYÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil approuve l'installation de dos-d'âne permanents sur la montée des Pins aux endroits jugés appropriés par les services travaux publics;

QUE les travaux nécessaires soient intégrés à la planification budgétaire et réalisés dans les meilleurs délais ;

QUE la signalisation appropriée soit mise en place afin d'informer les usagers de la présence de ces aménagements ;



**3.2. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-394 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-237 DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES PERMISES SUR CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur/madame le conseiller, monsieur, Pierre Dufresne, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2025-394 Modifiant le règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur, Pierre Dufresne dépose une copie du projet de règlement numéro 2025-394 Modifiant le règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité.

**4. TRANSPORT**

2025.04.96

**4.1. OCTROI DE MANDAT POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION**

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Les Gazons Tessier pour le contrôle de la végétation par l'application d'herbicide non sélectif deux (2) fois par année, entre les mois de mai et de septembre, a été présentée pour un montant de 2 400,00 \$ par année, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'entreprise Les Gazons Tessier a réalisé ce contrôle de la végétation durant les années 2022, 2023 et 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'octroyer à l'entreprise Les Gazons Tessier le mandat de contrôle de la végétation pour les années 2025, 2026 et 2027, conformément à la soumission reçue, soit pour un montant de 2 400 \$ par année, plus les taxes applicables.

2025.04.97

**4.2. EMBAUCHE DE JOURNALIER SAISONNIER AU SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU LE besoin du service des travaux publics en matière de ressources humaines;



ATTENDU QUE monsieur Frédérick Simard a manifesté son intérêt au poste de journalier saisonnier au service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de M. Sébastien Laprise, chef d'équipe au service des Travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'embauche de Frédérick Simard à titre de journalier aux travaux publics

soit autorisée, selon les conditions établies à la politique salariale;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents se rapportant à cette résolution.

2025.04.98

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - GROUPE EMS - TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'EAU POTABLE - DÉCOMPTE #1**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024.06.164 autorisant l'entreprise *Groupe EMS* à réaliser et mettre à jour un audit sur l'usine de filtration de l'eau potable,

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro M24-112-04, datée du 17 mars 2025, d'un montant de 3 975,00 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du même projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Tremblay, ingénieur responsable du projet, approuvant le paiement de la facture susmentionnée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture numéro M24-112-04, à Groupe EMS, pour un montant total de 3 975.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-383.

2025.04.99

**5.2. LIBÉRATION PARTIELLE DE RETENUE - T.G.C INC. - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE DE CONTACT POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE - DÉCOMPTE #2**



ATTENDU la résolution numéro 2024.10.289, adoptée le 24 octobre 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat pour la construction d'une nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable à l'entreprise T.G.C. Inc.;

ATTENDU QUE la facture pour la libération partielle de retenue no 7807RET, émise par l'entreprise *T.G.C. Inc.* en date du 18 mars 2025, au montant de 11 425,43 \$, plus les taxes applicables, a été reçue;

ATTENDU QUE la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise la libération partielle de la retenue de 5 %, soit un montant de 11 425,43 \$, plus les taxes applicables, en faveur de l'entreprise *T.G.C. Inc.*;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire no #55 136 00 000 - *Retenues de garantie.*

2025.04.100

**5.3. AUTORISATION DE PAIEMENT - FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU - DÉCOMPTE #4**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024.07.200 a octroyé le mandat pour l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité afin d'assurer une gestion efficace de la consommation d'eau potable;

ATTENDU la réception de la facture numéro #5737, décompte # 4 dans le cadre du même projet, au montant de 25 588,41 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro #4 au montant de 25 588,41 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Plomberie Lecomte, dans le cadre du projet de Fourniture et installation de compteurs d'eau.

**5.4. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 2024.11.323**

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le



conseil municipal une copie de la résolution 2024.11.323 ainsi qu'un procès verbal de correction modifiant ladite résolution.

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2025.04.101

7.1. **DEMANDE DE PERMIS - UTILISATION D'UN CAMION DE CUISINE DE L'ÉVÉNEMENT DE LA FÊTE DE LA FAMILLE.**

ATTENDU QUEL'événement de la fête de la famille se déroulera le 31 mai 2025 à la Place des Loisirs;

ATTENDU QUE dans le cadre de la planification de cet événement, il est prévu d'utiliser un camion de cuisine;

ATTENDU QUE conformément au règlement numéro 2023-369 de la municipalité, toute utilisation de camion de cuisine sur des terrains municipaux nécessite une autorisation spécifique;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

**APPUYÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'autorisation d'utiliser un camion de cuisine lors l'événement de la fête de la famille le 31 mai 2025 à la Place des Loisirs est conditionnelle à une demande de permis déposée au service d'urbanisme de la municipalité;

QUE les frais de demande de permis seront pris en charge par la Municipalité.

2025.04.102

7.2. **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR LE CHANGEMENT D'USAGE D'UNE MAISON MOBILE À DES FINS RÉSIDENIELLES SUR LES LOTS 1 958 074 ET 1 958 061**

CONSIDÉRANT que Mme. Marielle Vincent a présenté le 26 février 2025, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'immeuble situé au 1420, rang de la Chute, sur les lots 1 958 074 et 1 958 061 ptie du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande à la CPTAQ vise l'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 1 958 074 et 1 958 061 ptie du cadastre du Québec, soit le changement d'affectation d'une maison mobile, actuellement considérée comme un bâtiment accessoire, pour en faire un bâtiment principal;



CONSIDÉRANT que Mme. Marielle Vincent a acquis le lot 1 958 074 en 2006 et le lot 1 958 061 en 2016;

CONSIDÉRANT que les lots 1 958 074 et 1 958 061 ont été fusionnés;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans la zone 503 selon le plan de zonage du règlement de zonage 2002-90 de la municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT que la grille d'usage de la zone 503 autorise les habitations unifamiliales isolées et les maisons mobiles, et ce, limité aux résidences de ferme et aux résidences ayant un droit acquis;

CONSIDÉRANT que la grille d'usage de la zone 503 autorise les activités résidentielles;

CONSIDÉRANT que Mme. Marielle Vincent a déposé une demande de permis le 13 janvier 2025 pour un projet de changement d'usage pour sa maison mobile;

CONSIDÉRANT qu'en 2016, une demande de modification d'usage a été soumise afin que la maison mobile soit classée comme bâtiment accessoire, alors qu'avant cette date, elle était considérée comme un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), le propriétaire doit obtenir une autorisation à des fins autres que l'agriculture de manière à autoriser un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots concernés et des lots avoisinants n'est pas impacté par l'actuelle demande;

CONSIDÉRANT que le conseil a évalué la demande en regard des critères applicables au présent cas de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) et des dispositions du règlement de zonage;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

**APPUYÉ PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'appuyer à la demande de Mme. Marielle Vincent visant une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le changement d'usage à des fins résidentiels;

QUE soit autorisée Mme Ariadna Cepeda, à entreprendre les démarches nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

## **8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**



### **8.1. AUTORISATION DE PASSAGE ET HALTE - LA PETITE AVENTURE DESJARDINS, RANDONNÉE CYCLOTOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE *La Petite Aventure Desjardins* est une randonnée cyclotouristique de trois jours regroupant 1 500 cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE *La Petite Aventure Desjardins* passera dans la Municipalité d'Upton le 29 et le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent obtenir l'autorisation d'emprunter certaines routes de la Municipalité lors cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la liste des rues qui devront être utilisées comme passage sont les suivantes :

- Rte 211
- 11e Rang
- Rang de la Chute
- Saint-Édouard
- Rte 116 (MTQ)
- 5e Rang
- 7e Rang
- Rang de la Carrière

CONSIDÉRANT QUE, selon les informations disponibles, il n'y a pas de travaux prévus le 29 et 30 juin 2025 dans les rues énumérées ci-après, sauf sur la rue St-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent également avoir accès au centre communautaire à titre de halte, le 29 juin 2025 afin que les cyclistes puissent se ravitailler en eau et abriter les participants lors de pluies torrentielles;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisée *La Petite Aventure Desjardins* à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton les 29 et 30 juin prochains;

QUE soit informé l'organisme que le rang de la Carrière, le rang de la Chute, la Route 116 sont sous l'emprise du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec;

QUE soit informé l'organisme qu'il doit s'engager à obtenir les autorisations requises de la Sûreté du Québec et du MTMD et prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants;

QUE soit gracieusement prêté le centre communautaire à titre de halte le 29 juin 2025 conditionnellement à ce que l'organisme soit responsable de la gestion de la salle, soit l'ouverture, la fermeture ainsi que la remise en bon ordre



## **8.2. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE DANSE**

CONSIDÉRANT LA demande reçue du Regroupement récréatif pour que JB Line dance puisse avoir accès au centre communautaire pour offrir des cours de danse le mercredi soir de 19h à 21h du 16 avril au 18 juin 2025 (10 semaines);

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées contribuent au bien-être et à la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA disponibilité du centre communautaire aux dates et heures demandées;

*CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE JB Dance line, professeur de danse en ligne doit :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

2025.04.105

## **8.3. AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE POUR L'INSTALLATION DE LA TOILETTE INTELLIGENTE**

ATTENDU QUE le conseil a attribué, par sa résolution 2025.03.83, le contrat pour l'installation d'une toilette intelligente au parc « *Il était une fois des gens heureux* » à l'entreprise Comac Corporation;

ATTENDU QUE des coûts supplémentaires ont été générés pour le transport et l'installation de la toilette, s'élevant à 9 955 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSÉQUEMMENT, LE VOTE EST DEMANDÉ:**

ONT VOTÉ POUR : Pierre Dufresne  
Barbara Beugger  
Robert Leclerc

ONT VOTÉ CONTRE : Mathieu Beaudry  
Kelly Huard

Suite au résultat du vote qui a été demandé:



ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil de la municipalité d'Upton;

D'autoriser l'ajustement du budget pour couvrir les coûts supplémentaires associés au transport et à l'installation de la toilette intelligente, soit un montant de 9 955 \$, plus les taxes applicables;

QUE la dépense pour ce montant sera prélevée sur le poste budgétaire #23 08000 708 , dédié au projet d'installation d'une toilette intelligente.

2025.04.106

**8.4. APPUI FINANCIER AU COMITÉ DE LA RIVIÈRE NOIRE (CRN) POUR LES PROJETS DE 2025**

ATTENDU que le Comité de la Rivière Noire (CRN) a sollicité une contribution financière de 500 \$ de la part de la municipalité afin de soutenir la mise en place de projets environnementaux pour l'année 2025 ;

ATTENDU que le CRN est un comité bénévole composé d'administrateurs engagés dans l'amélioration de la situation environnementale de la rivière Noire et de son bassin versant ;

ATTENDU que plusieurs projets pour 2025 sont en cours d'élaboration, y compris des initiatives de sensibilisation à l'environnement, l'amélioration de la biodiversité, et des projets d'aménagement de bandes riveraines, qui impliquent la participation active des résidents et des experts en hydrogéomorphologie ;

ATTENDU que la municipalité fait partie des trois municipalités couvertes par le Comité de la Rivière Noire et que sa participation au financement des projets de 2025 est essentielle à la réussite de ces initiatives ;

ATTENDU LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

**APPUYÉ PAR :** Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'approuver une contribution financière de 500 \$ en faveur du Comité de la Rivière Noire (CRN) pour soutenir les projets environnementaux à mettre en place en 2025, notamment ceux relatifs à la biodiversité, à la sensibilisation et à l'aménagement du territoire riverain.

2025.04.107

**8.5. ÉCOLE DE LA CROISÉE - DEMANDE D'UTILISATION SANS FRAIS DU CHALET DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE l'école la Croisée organise un mini festival de flagfootball pour les élèves du primaire de la région d'Acton Vale;



CONSIDÉRANT LA demande reçue de M. Guillaume Boulet, professeur d'éducation physique et santé à l'école Croisée, d'utiliser gratuitement le chalet de loisirs et le terrain de place de loisirs dans le cadre du même événement qui aura lieu le 16 mai 2025;

*CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

**APPUYÉ PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisée la location du chalet de loisirs et du terrain de loisirs à titre gratuit le 16 mai prochain;

QUE l'école de la Croisée devra remettre en bon état de propreté le chalet de loisirs.

#### **9. AFFAIRES DIVERSES**

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

#### **11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-04/25**

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

2025.04.108

#### **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :



ET résolu de clore la séance à 19h20.

---

**Mme Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière**

---

**M. Robert Leclerc,  
Maire**